

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-4351-2026

ENBRIDGE GAZ QUÉBEC, corporation
légalement constituée ayant son siège social
et sa principale place d'affaires au 706,
boulevard Gréber, en la ville de Gatineau,
province de Québec J8V 3P8

(ci-après la « Demanderesse » ou « EGQ »)

DÉCLARATION SOUS SERMENT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

**(Article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, R.L.R.Q. c. R-6.01 et article 33 du
Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, R.L.R.Q., c. R-6.01, r. 4.1)**

Je, soussignée, **BENOIT GRATTON**, faisant affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'occupe le poste de Directeur, Développement des Affaires et Approvisionnements chez Enbridge Gaz Québec;
2. La Demanderesse est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec;

A. Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission (SPEDE)

3. Dans le cadre du présent dossier, Enbridge Gaz Québec dépose, sous pli confidentiel, sous la cote EGQ-11, document 1, le calcul du prix du SPEDE qu'elle propose, pour l'année tarifaire 2027, aux fins de facturer à ses clients les coûts d'acquisition des droits d'émission nécessaires pour couvrir les émissions de gaz à effet de serre de ses clients non assujettis au SPEDE;
4. En cohérence avec les pièces confidentielles déposées dans le cadre du rapport annuel 2025 (R-4336-2026), Enbridge Gaz Québec dépose également, sous pli confidentiel, la pièce EGQ-22, document 4, portant sur le détail du coût de dette à long terme pour l'année 2027;
5. Les renseignements contenus dans ces pièces sont de nature stratégique et confidentielle, puisqu'ils portent sur les détails de la stratégie d'Enbridge Gaz

Québec ou permettent de révéler indirectement des éléments relatifs à cette stratégie;

6. La divulgation de tels renseignements pourrait porter gravement atteinte aux relations contractuelles d'Enbridge Gaz Québec, notamment dans le cadre de négociations, ou aux actions posées par cette dernière, en permettant à d'autres acteurs susceptibles d'intervenir dans le cadre du SPEDE d'ajuster leur positionnement en conséquence, et donc, de causer un préjudice à Enbridge Gaz Québec, et ce, au détriment de l'ensemble de sa clientèle;
7. De plus, la divulgation publique des renseignements contenus à la pièce EGQ-11, document 1, serait contraire aux exigences prévues au premier paragraphe de l'article 51 du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre*;

B. Demande relative à la vente de gaz de source renouvelable (« GSR »)

8. Enbridge Gaz Québec dépose également, sous pli confidentiel, à la pièce EGQ-12, document 1, le calcul du prix moyen de la molécule de GSR pour l'année 2027;
9. Les renseignements contenus dans cette pièce sont de nature stratégique et confidentielle puisqu'ils portent notamment sur des détails en lien avec les contrats actuels d'Enbridge Gaz Québec pour l'approvisionnement en GSR, lesquels font déjà l'objet d'ordonnances de confidentialité rendues par la Régie aux termes des décisions D-2022-040, D-2024-110, D-2026-068 et D-2026-083.
10. La divulgation publique de ces renseignements pourrait porter gravement atteinte aux relations contractuelles d'Enbridge Gaz Québec avec ses fournisseurs ainsi qu'à sa capacité de se procurer du GSR à des conditions concurrentielles;
11. La Demanderesse dépose donc les pièces susmentionnées, sous pli confidentiel, et demande à la Régie d'émettre une ordonnance afin d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements contenus dans ces pièces, et d'ordonner leur traitement confidentiel jusqu'au 31 décembre 2031;
12. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Boucherville, le 18 septembre 2026

BENOIT GRATTON

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi

par un moyen technologique à Montréal,
ce 18^e jour de septembre 2026

Danielle Roy # 248367

Commissaire à l'assermentation pour
le Québec et pour l'extérieur du Québec